

● 2<sup>ème</sup> session extraordinaire de l'Assemblée nationale

## L'ex-Premier ministre M. Hama Amadou mis en accusation par 72 voix pour et 28 contre

Lundi dernier, c'est tard dans la nuit que l'Assemblée nationale a adopté, par un vote à bulletins secrets, le Projet de résolution portant mise en accusation de l'ancien Premier ministre, Chef du gouvernement, M. Hama Amadou. L'issue du vote a donné comme résultat 72 voix pour, 28 voix contre et 1 voix abstention. Pour être déclarée adoptée, le Projet de résolution devait recueillir, selon les dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, la majorité simple des députés composant l'Assemblée nationale soit 57 députés sur les 113. Toutefois, les mêmes dispositions du



Lecture du rapport de la commission ad'hoc lundi dernier

Ado Youssouf/ONEP

● Fin de la Table ronde des bailleurs de fonds sur le financement du plan quinquennal prioritaire 2008-2012 du programme d'investissement de l'ABN



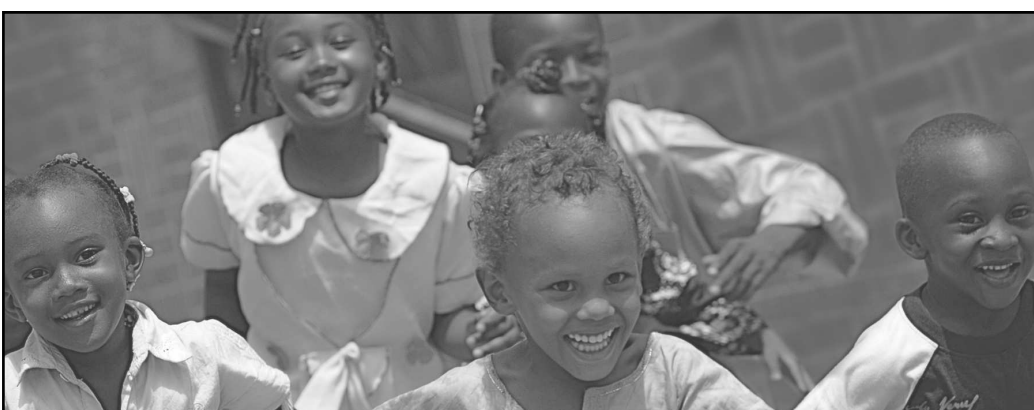
Idrissa Hamani/ONEP

## Plus de 594 milliards de FCFA déjà annoncés

P-5

Règlement intérieur stipulent que les 10 députés membres de la Haute Cour de Justice, devant laquelle doit être déféré l'ancien Premier ministre, ne peuvent pas prendre part ni au débat ni au vote. Au final 102 députés ont pris part au vote, le 103<sup>ème</sup>, à savoir le suppléant du député Illo Maikatako, décédé récemment, n'étant pas encore formellement installé. Selon les motifs invoqués dans le Projet de résolution, fruit du travail de la Commission ad hoc mise en place par l'Assemblée nationale pour examiner cette mise en accusation demandée par le gouvernement, il est reproché à M. Hama Amadou d'avoir, courant 2001, alors qu'il était Premier ministre, Chef du gouvernement, fait utiliser à partir du Trésor public, par un avis de règlement N°013-170 et sur la Rubrique Fonds d'aide à la Presse privée, la somme de 100 millions de FCFA et l'a dépensée dans un autre but que celui auquel ce fonds est destiné ; ce qui constitue, au regard des dispositions de la loi pénale nigérienne, le crime de détournement de deniers publics. Voici dans son intégralité le Rapport que la Commission ad hoc a présenté à la plénière de lundi dernier, fruit des investigations sur le dossier judiciaire de l'ancien Premier ministre.

PP-6-7



le 30 juin,  
attendez-vous  
à une bonne nouvelle



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**ADJUDICATION D'OBLIGATIONS ET**  
**DE BONS DU TRESOR DU SENEGAL**



La BCEAO informe le public qu'elle a procédé, le mardi 17 juin 2008, à la demande de l'Etat du Sénégal, à une adjudication conjointe d'obligations et de bons du Trésor en compte courant, émis par le Trésor public sénégalais sur le marché monétaire de l'UMOA.

Cette démarche a obéi à une volonté d'offrir aux établissements bancaires et aux investisseurs un choix de produits répondant à leurs besoins exprimés pendant les consultations de place qui ont précédé l'émission. L'Etat du Sénégal a, par ailleurs, réservé une partie de l'emprunt au compartiment des bons du Trésor en compte de dépôts régis par le décret n° 93-1116 du 30 septembre 1993 autorisant le Ministre chargé des Finances à émettre des Bons du Trésor.

L'objectif visé était de mobiliser des ressources sur le marché monétaire pour notamment apurer la dette intérieure.

L'appel d'offres, lancé le 5 juin 2008 selon un système d'enchères à la hollandaise, a enregistré la participation de 18 investisseurs établis dans six (6) pays de l'UMOA. Les soumissions enregistrées ont porté sur un montant global de 65,4 Mds F CFA. Le prix marginal est ressorti à 9.500 F CFA et le prix moyen pondéré à 9.706 F CFA pour les obligations tandis que le taux d'intérêt marginal s'est fixé à 7,00% et le taux moyen pondéré à 6,52% pour les bons du Trésor.

Au total, les adjudications des bons et obligations organisées par la BCEAO et les souscriptions négociées sur le compartiment des bons en compte de dépôts permettront au Trésor Public de lever le volume de 100 Mds F CFA pour lequel le marché a été sollicité.

Les résultats obtenus, eu égard au contexte de resserrement de la liquidité du marché, traduisent la parfaite réussite de l'opération et reflètent la confiance que les établissements bancaires et les investisseurs institutionnels de l'Union accordent à la signature du Trésor sénégalais.

Fait à Dakar, le 18 juin 2008

## PROCES-VERBAL D'ADJUDICATION DE BONS DU TRESOR

Nature des titres:	BONS DU TRESOR		
Numéro d'identification:	K600091 B8	Emetteur :	SENEGAL
Dénomination de l'émission:	K600091 B8 BTA TRESSN TXMLT JUIN 2010		
Adjudication n°:	01/2008	du 17 juin 2008	
Date de valeur:	19 juin 2008		
Echéances :	18 décembre 2008	Durées	182 jours
	18 juin 2009		364 jours
	17 décembre 2009		546 jours
	17 juin 2010		728 jour
Valeur nominale unitaire:	1million de FCFA		
Montant mis en adjudication	40 000 millions de FCFA		
Nombre de participants:	16	nombre de soumissions :	32
Montant global des soumissions:	40 400 millions de FCFA		
Soumissions retenues:	40.400 millions de FCFA		
Soumissions rejetées:	0 millions de FCFA		
Taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions:	101,00 %	Taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions retenues :	101,00%
Taux d'absorption	100,00 %		
Taux d'intérêt marginal:	7,0000%	Taux d'intérêt moyen pondéré :	6,5200%

## RESULTAT GLOBAL (en millions de FCFA)

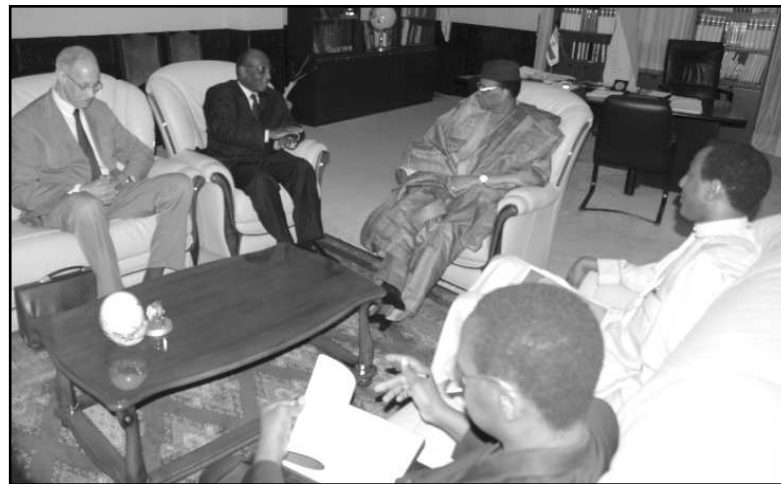
PAYS	MONTANT PROPOSÉ	MONTANT RETENU
BENIN	2 000	2.000
BURKINA	100	100
COTE D'IVOIRE	0	0
GUINEE BISSAU	500	500
MALI	0	0
NIGER	1 000	1000
SÉNÉGAL	32 800	32 800
TOGO	4000	4 000
Siège de la BCEAO	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>40 400</b>	<b>40 400</b>

A la Présidence de la République

Le Chef de l'Etat reçoit le vice-président de la BID

Le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM. Mamadou Tandja, a reçu, hier en audience, le Vice-président de la Banque Islamique de Développement, M. Amadou Boubacar Cissé. L'audience s'est déroulée en présence du ministre de l'Economie et des Finances, M. Ali Mahamane Lamine Zène. A sa sortie d'audience, le vice-président de la BID a déclaré qu'il est venu rendre compte au Président Mamadou Tandja, des discussions de la Table ronde des bailleurs de fonds sur le financement du plan quinquennal de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) tenue lundi dernier à Niamey.

"Nous avons fait aussi le point des programmes spécifiques, notamment le barrage de Kandadji et l'évolution de la solution des différents dossiers", a-t-il expliqué. M. Amadou Boubacar Cissé a en outre ajouté qu'ils ont discuté avec les bailleurs de fonds de l'ABN sur le financement de nouvelles stratégies agricoles qui permettront de faire face à la crise alimentaire mondiale et les programmes en cours, notamment celui des infrastructures routières. Selon le vice-président de la BID, l'ensemble des bailleurs de fonds de l'ABN ont adopté des dispositifs spécifiques pour venir en aide aux pays membres de l'ABN.



Le Chef de l'Etat avec le vice président de la BID (2<sup>ème</sup> à partir de la gauche)

● Ibro Youka/ONEP

● Fin de la Table ronde des bailleurs de fonds sur le financement du plan quinquennal prioritaire 2008-2012 du programme d'investissement de l'ABN

Plus de 594 milliards de FCFA déjà annoncés

Ouverte lundi dernier dans la matinée, la Table ronde des bailleurs de fonds sur le financement du plan quinquennal prioritaire 2008-2012 du Programme d'investissement de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), a clos ses travaux le même jour, sous la présidence du président du Conseil des ministres, le ministre délégué nigérian, chargé de l'Agriculture et des Ressources en Eau, M. Demola Seriki, en présence des membres du corps diplomatique, des partenaires techniques et financiers, ainsi que de nombreux invités. Cette cérémonie a été ponctuée par la lecture d'une motion spéciale adressée au Président de la République, au gouvernement et au peuple nigérien ; et celle du communiqué final de la table ronde.

Selon ce communiqué final, la présentation du programme d'investissement a porté sur le rappel du processus de la Vision partagée, le programme d'investissement, le Plan quinquennal prioritaire 2008-2012, la mise en œuvre du programme d'investissement et les impacts du programme d'investissement. Il ressort de l'exposé que les défis majeurs du développement du Bassin du Niger sont entre autres, la réduction de la

pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations, la sécurité alimentaire, l'utilisation durable et équitable des ressources en eau par les différents utilisateurs, la protection de l'environnement et des écosystèmes. Pour résorber ces défis, note le communiqué, les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'ABN ont décidé d'élaborer une Vision claire et partagée dans le but de promouvoir un développement intégré, paisible et

durable du Bassin du Niger. Le programme d'investissement (PI) 2008-2012 comprend quatre plans quinquennaux dont le montant total est estimé à 3645, 878 milliards de francs CFA, soit 8,3 milliards \$US ou 5,6 milliards d'euros. Il est composé de 639 actions réparties entre trois domaines prioritaires à savoir, le développement des infrastructures socio-économiques; la préservation des écosystèmes du bassin, le renforcement des capacités et la participation des acteurs. Selon le communiqué final, les financements approuvés ou annoncés avant la présente table ronde se chiffrent à 530,397 milliards de francs CFA, représentant 19% du montant total du PI. Le financement à rechercher est estimé à 3 115 milliards de francs CFA soit 7,047 milliards \$US ou 4,749 milliards d'euros. Les impacts du PI sont nombreux et spécifiques à chacune des actions. Les impacts socio-économiques sont entre autres, la création de plus de 1 700 000 emplois, l'amélioration de la

sécurité alimentaire avec 2 730 000 tonnes de riz dans les zones directement touchées par les aménagements hydro agricoles, et l'amélioration de la sécurité énergétique par l'interconnexion des réseaux électriques entre les Etats membres. Sur le plan environnemental, on peut citer l'amélioration des débits sanitaires en aval par le soutien d'étiage, une meilleure maîtrise des crues et des inondations à l'aval des barrages, une amélioration de la couverture végétale et de la protection des sols du fait de la rehausse du niveau des eaux, une réduction des gaz à effet de serre et une réduction de la pollution. Les partenaires techniques et financiers ont, pour leur part souligné la dynamique en cours à l'ABN. Ils ont salué les efforts du Secrétariat exécutif et des Etats membres pour se doter du Plan d'action de développement durable du Bassin du Niger, assorti du programme d'investissement et de la Charte de l'Eau. Ils ont insisté sur la nécessité de consolider les acquis de

la Vision partagée et invité le Secrétariat exécutif à améliorer sa capacité de gestion des financements. Ils ont affirmé enfin, leur disponibilité à poursuivre leurs appuis afin de permettre à l'ABN de réaliser les investissements inscrits au plan quinquennal prioritaire. Les Etats membres de l'ABN se sont engagés à mettre en place les mécanismes de suivi et de concertation prévus à cet effet et à tout mettre en œuvre pour améliorer la mobilisation et la bonne utilisation des ressources. Le communiqué final souligne enfin que la table ronde a permis d'enregistrer des annonces à hauteur de 594,63 milliards de FCFA, soit 906,51 millions d'euros ou 1377,9 milliards de dollars US. Certains partenaires ont exprimé leurs intentions de participer au financement du Plan quinquennal prioritaire. Il s'agit du PNUD, de l'Union Européenne, de l'UEMOA et de l'UNICEF.

● Oumarou Moussa

● Mission de plaidoyer du ministre de la Culture, des Arts et Loisirs chargé de l'Entreprenariat Artistique à Tahoua

Rencontre du donner et du recevoir avec les différents acteurs culturels

Poursuivant sa visite de travail à l'intérieur du pays, le ministre de la Culture, des Arts et Loisirs chargé de l'Entreprenariat Artistique, M. Oumarou Hadary, qui est accompagné d'une importante délégation, était à Tahoua les 22 et 23 juin derniers.

Visiter les services relevant de son département ministériel, informer les acteurs culturels locaux des perspectives culturelles, les sensibiliser sur les grands enjeux culturels du moment et en retour recueillir leurs avis sur la marche du secteur : tels sont les principaux axes de la visite du ministre Oumarou Hadary à Tahoua. Il s'agit donc, à travers cette mission, d'initier une rencontre de plaidoyer quadripartite entre le ministère,

les autorités locales, les organismes de développement, les acteurs culturels et les artistes. A son arrivée, la délégation ministérielle a commencé par la visite de la Direction régionale de la culture, des arts et loisirs où le directeur régional a présenté la carte postale culturelle de Tahoua. M. Boukari Harouna a d'abord brossé un sombre tableau des Maisons des jeunes et de la culture des différents départements. En effet en dehors

de la MJC de Tahoua qui est en très bon état, les infrastructures des autres départements sont en très mauvais état, car selon la situation faite par le directeur régional de la culture, les bâtiments sont fissurés, les équipements inexistant, le personnel insuffisant. Les départements d'Abalak et Tchintabaraden ne disposent pas de MJC. Il n'empêche que sur le plan culturel et artistique, la région a toujours brillé. Aussi on compte plusieurs manifestations culturelles qui se tiennent chaque année. Il s'agit du Hottoungo des peulh de Bangui, le Guéroul des Bororos, la fête de éleveurs touareg d'Abalak, celle des Azna de Massalata, etc. Il y a également des sites touristiques comme les dinosaures de Kao, les palais des chefs traditionnels. Le ministre a d'ailleurs visité, celui du chef de canton de Tahoua. Il a également rendu visite au vieux cinéaste et opérateur économique Moustapha Alassane, qui, à l'occasion a exposé le répertoire de ses réalisations. Le ministre Oumarou Hadary a jugé nécessaire la réalisation d'un documentaire-portrait du cinéaste afin que la jeune génération puisse s'en inspirer. Le séjour de la délégation ministérielle s'est poursuivi à Tahoua avec la tenue de la rencontre de plaidoyer, lundi dernier, dans la salle de réunion de la communauté urbaine. Etaient présents à cet échange, les autorités locales, les organismes de développement, les acteurs culturels, les artistes. Plusieurs interventions ont marqué cette rencontre. Le président

du conseil de la communauté urbaine de Tahoua, M. Abdou Ouhou Dodo a d'abord pris la parole pour son mot de bienvenue à travers lequel il a rappelé l'importance de la culture et le rôle joué par la région dans le domaine. Il a aussi saisi l'occasion pour plaider en faveur de la création d'un musée régional dans la ville.

Le Gouverneur de la région, Elhadj Mahamadou Zéti Maïga, a quant à lui souligné l'importance de la mission entreprise par le ministre Oumarou Hadary, une initiative qui illustre la volonté des autorités du Niger d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des artistes et hommes de culture. Le Gouverneur a aussi évoqué le rôle de la culture dans l'unité et la cohésion sociale. Le ministre Oumarou Hadary, qui a commencé par transmettre à l'assistance les salutations du Président de la République, Chef de l'Etat, SEM. Mamadou Tandja, et du Premier ministre, Chef du gouvernement, SEM. Seïni Oumarou, a présenté

Tahoua comme un "temple de l'activité culturelle et artistique". Il a ensuite rappelé l'objet de leur mission qui procède de la décision du gouvernement de faire de la culture un levier de développement, de lutte contre le chômage des jeunes surtout, de renforcer la capacité des artistes, à travers le renforcement de la conviction selon laquelle la culture constitue un véhicule pour l'identité d'un peuple et une valeur marchande. Le ministre a aussi fait part de la volonté du gouvernement d'appuyer le développement du secteur de la culture à travers plusieurs stratégies, dont la décentralisation des manifestations culturelles au niveau de chaque région, la lutte contre la piraterie des œuvres de l'esprit, la création des conditions d'une saine compétition, l'attraction des investisseurs dans le domaine, la stimulation de la production, l'adoption de la déclaration de la politique culturelle nationale le 28 février dernier.

● Moutari Souley Onep, Tahoua/Agadez

Communiqué du Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

Le président du Conseil Supérieur de la Communication a l'honneur d'informer Mesdames et Messieurs les promoteurs de radios privées que le Plan Radio Afrique, initié en 2007 par le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes, offre un appui de consolidation du secteur radiophonique africain par des actions de formation qui visent à renforcer les capacités de gestion des radios privées. Les radios privées souhaitant bénéficier de ces formations peuvent retirer le dossier de candidature auprès du Conseil Supérieur de la Communication. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 juillet 2008 à 16h30. Les dossiers incomplets seront automatiquement rejetés. Un comité de sélection franco-nigérien examinera les dossiers et rendra publiques ses conclusions avant le 15 septembre 2008.

A MEDITER

Avec l'explosion de l'Internet, le concept de Village planétaire pour qualifier le monde trouve aujourd'hui tout son fondement. Un peu partout au Niger, tout le monde trouve la possibilité de se connecter pour naviguer dans les coins et recoins du village planétaire. S'il est légitime de se féliciter d'une telle situation, il n'en demeure pas moins que des mesures s'imposent pour éviter les travers de cette merveille technologique. Ainsi, pour le cas précis des enfants, il est indispensable de veiller à ce qu'ils ne consultent que ce qui est utile pour leur bonne éducation.





REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE  
ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE  
ET DE LA GEOLOGIE



## AVIS DE RECRUTEMENT INGENIEUR QUALITICIEN

### A/ Contexte :

L'Ecole des Mines de l'Industrie et de la Géologie (EMIG) est une école d'ingénieur assurant la formation initiale d'ingénieur de conception et de technicien supérieur.

Elle assure aussi la formation continue et le perfectionnement des personnels en cours d'emploi, des prestations de services (études, tests, analyse, fabrication...) aux entreprises.

En 2005, dans le cadre du programme qualité UEMOA, le laboratoire de géotechnique de l'EMIG a été retenu comme Centre Sectoriel Technique "Bâtiment et Travaux Publics".

Dans une première phase ce laboratoire a été l'objet d'un audit "qualité" par la société française "MANUMESURE" qui a dressé l'état des lieux et formuler les recommandations pour la mise en œuvre d'un plan "qualité".

Le processus suit son cours.

L'EMIG souhaiterait saisir cette occasion pour engager l'ensemble de l'établissement dans une démarche qualité devant déboucher à brève échéance sur l'accréditation de ses activités de :

- formation initiale ;
- formation continue ;
- prestation et recherche appliquée.

L'EMIG est aussi désireuse de mettre en place un centre de ressources avec des compétences de niveau international pour accompagner les opérateurs des secteurs industriels dans leur démarche de certification et de normalisation.

Dans cette perspective, l'EMIG envisage le recrutement d'un **ingénieur qualitatif** comme enseignant permanent.

### B/ Mission

Il s'agit d'accompagner l'EMIG pour la mise en place du système management qualité afin de permettre aux responsables de disposer d'outils d'animation et de gestion de l'établissement, de mesurer les résultats sur les différentes activités (formation initiale et continue ; prestations) et sur les différentes filières et modes de formation.

L'ingénieur qualitatif sera le **responsable qualité** de l'EMIG et sera chargé de :

- Mettre en place une démarche qualité pour l'EMIG ;
- Développer les outils de management requis pour le niveau certification qualité de l'EMIG ;
- Réaliser un état des lieux de l'établissement par rapport au référentiel **ISO 9001** (version 2000) ;
- Concevoir une structure globale de système qualité adaptée au profil et aux spécificités de l'établissement ;
- Sensibiliser le personnel de l'établissement, mettre en œuvre un plan de communication pour le préparer et lui fournir les informations et outils nécessaires à la mise en œuvre des actions ;
- Accompagner l'établissement à la mise en œuvre du système management qualité basé sur une approche processus pour l'élaboration et l'implantation des procédures de travail ;
- Former les différents acteurs sur le concept et outils de la qualité ;
- Assurer les enseignements qualité et normalisation des cycles ingénieur et technicien supérieur ;

- Assurer des modules de formation continue ;
- Réaliser des audits pour les partenaires de l'établissement ;
- Former le personnel de l'établissement au déroulement d'un audit de certification ;
- Elaborer une requête pour la désignation d'organisme certificateur.

### C/ Profil exigé

- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur (BAC + 5 ans) d'une grande Ecole avec une spécialisation "qualité" ;
- Avoir une excellente connaissance des systèmes qualité (**normes ISO9001**) une connaissance en technique d'audits de laboratoires serait un atout ;
- Avoir une grande expérience en gestion technique au sein d'une structure d'accréditation et de certification ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, base de donnée, présentation Internet)
- Anglais technique souhaitable.

### D/ Dossier de candidature

- Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :
- lettre de motivation datée et signée ;
  - curriculum vitae (CV) détaillé ;
  - copie légalisée des diplômes et certificats de travail ;
  - copie légalisée de l'acte de naissance ;
  - copie légalisée du certificat de nationalité.

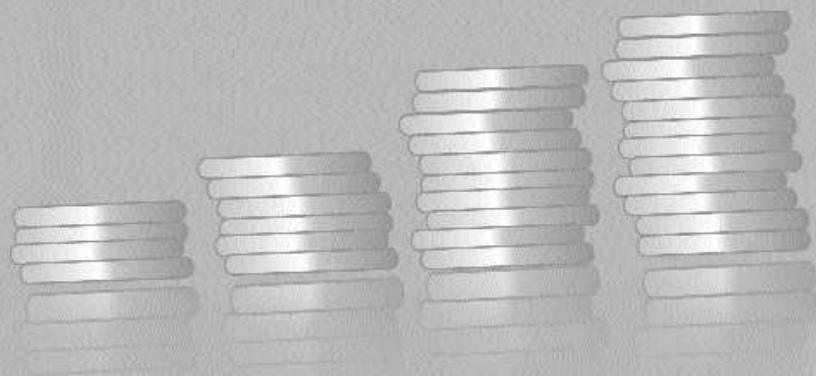
Les dossiers sont à faire parvenir à **l'EMIG BP 732 NIAMEY** (email : emig@intnet.ne) **au plus tard le Jeudi 31 juillet 2008.**

**moovflash**  
Recharge électronique



# Rechargez votre compte à volonté

Dans toutes les agences moovstore, chez les distributeurs et revendeurs rechargez votre téléphone avec une technologie performante.  
**Résultat : Plus de sécurité et plus de liberté.**



**100 FCFA et Plus**

Service Client : Appel gratuit à partir d'un téléphone Moov au 94 000 888

● Situation agro-météorologique de la 1<sup>ère</sup> décennie du mois de juin 2008

## Pluviométrie très excédentaire pour les zones Est et Ouest et normale à excédentaire pour la zone de l'extrême Sud

La Direction de la météorologie nationale a publié le bulletin N°2 portant sur la décennie du mois de Juin 2008. Selon ce bulletin, la situation agro-météorologique décennale de notre pays se caractérise par des pluies probables attendues, normales à excédentaires pour la période juillet-août-septembre ; des précipitations faibles à modérées et localisées sur les régions ouest et centre du pays et une situation hydrologique globalement calme sur l'ensemble du pays.

Selon le bulletin, la prévision saisonnière des quantités de pluie attendues pour les mois de juillet, août et septembre 2008 se présentent comme suit : une saison des pluies très excédentaire pour les zones Est et Ouest de notre pays couvrant les régions de Tillabéri, Dosso, Tahoua, Maradi, la partie ouest de la région de Zinder et la zone allant de Gouré à toute la région de Diffa; et une saison des pluies

normale à excédentaire pour la zone de l'extrême Sud des régions de Tillabéri et Dosso. La situation météorologique est marquée par une pénétration d'air humide faible à modérée sur une épaisseur d'environ 1200m sur la bande Sud du pays et la présence d'un vortex sur l'Ouest. Le front inter-tropical (FIT) est resté stable sur l'Ouest autour de 18° N et fléchissant sur le centre et l'Est autour de 15° N.

S'agissant de la situation pluviométrique, le bulletin indique que la première décennie du mois de Juin a été marquée par des précipitations faibles à modérées qui ont intéressé localement les régions Ouest et centre du pays. Ainsi, les quantités de pluies recueillies pendant cette décennie oscillent entre 20 et 35 mm dans certaines localités des régions de Tillabéri, Dosso, Tahoua, Maradi et la communauté urbaine de Niamey. Le cumul pluviométrique au 10 juin oscille entre 60 et 100 mm dans les zones les plus arrosées. Ce cumul est normal sur la majeure partie de la bande agricole du pays par rapport à celui de l'année passée et à la moyenne 1971-2000. Toutefois, au niveau de l'extrême Sud des régions de Tillabéri et Dosso, le

cumul pluviométrique au 10 juin 2008 est déficitaire par rapport à celui de l'année passée et à la moyenne 1971-2000, souligne le bulletin.

Quant à la situation hydrologique, elle reste globalement calme sur l'ensemble du territoire national. Au niveau des cours d'eau saisonniers du réseau intérieur (Maggia, Goulbis, Koramas, Komadougou), aucun écoulement significatif n'a été enregistré depuis le début de cette campagne d'hivernage. A l'Ouest du pays, la légère remontée des eaux du fleuve observée à Niamey vers la fin de mai a atteint son maximum le 1<sup>er</sup> juin avec une pointe journalière de 75,1 m<sup>3</sup>/s. Mais cette onde de crue s'est rapidement dissipée et le 5 du mois, le débit n'était plus que de

34 m<sup>3</sup>/s. Une nouvelle remontée des eaux, mais de moindre amplitude est intervenue à partir du 6 juin et a atteint un pic de 52,7 m<sup>3</sup>/s le 9 du mois.

En dépit de ces différents apports, les débits du fleuve à Niamey restent inférieurs à la moyenne des dix dernières années, ainsi qu'à ceux de l'année dernière et de 1998, année de très forte crue locale avec inondation à Niamey. Par contre, le bulletin fait notifier que les débits observés pendant cette décennie demeurent nettement supérieurs à ceux de 1985, année hydrologique la plus sèche observée à Niamey où les débits journaliers avaient varié de 2,98 à 1,04 m<sup>3</sup>/s pendant la même période.

Barira Adamou

● Conférence-débat sur la politique de l'environnement et les droits de l'homme au Niger

## Pour l'effectivité du droit des populations à un environnement sain

L'Association nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) a organisé une conférence-débat samedi dernier dans son Centre de Formation et de Documentation en Droit Humains (CFDDH) sur le thème " la politique de l'environnement et les droits de l'homme au Niger", cette conférence a été animée par M. Zoumari Salifou, ingénieur des techniques forestières, Secrétaire général de la Coordination Régionale du Syndicat National des Agents des Eaux et Forêts (SNAEF) et de M. Adamou Garba, écologiste, président du Rassemblement pour un Sahel Vert (RSV NI IMA) ; en présence du président de l'ANDDH, M. Khalid Ikhiri et de plusieurs invités.

Après le mot de bienvenue du président de l'ANDDH, M. Khalid Ikhiri, le premier conférencier, M. Zoumari Salifou, a pris la parole pour présenter son exposé. Selon lui, au Niger, compte tenu de

la situation d'extrême pauvreté des populations, notamment rurales, l'utilisation des ressources naturelles renouvelables et indispensables à la survie de l'homme. Selon lui, l'environnement nigérien se caractérise

par le recul des forêts à un rythme alarmant et que, pour la satisfaction de ses besoins en énergie chaque nigérien utilise 250 à 300 kg de bois chaque année (selon le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification 2008). En l'absence d'alternative viable, a prévenu le conférencier, une crise énergétique menace la population entière à des degrés divers selon les régions.

Les enjeux qui en découlent, a estimé M. Zoumari Salifou, sont d'ordre environnementaux, socio-économique et foncier. C'est ainsi que les ressources naturelles minières ont fait l'objet de la mise en place des industries extractives réglementées

par une batterie de lois méconnues du grand public à savoir le code pétrolier nigérien, créé par la loi N° 2007-01 et l'ordonnance N° 2006-26 du 9 août 2006 qui détermine le code minier. Après avoir donné la définition des concepts relatifs à l'environnement, M. Zoumari Salifou a rappelé les politiques environnementales au Niger. Il s'agit notamment du contexte institutionnel, du cadre législatif et réglementaire, mais aussi le cadre juridique de protection des droits de l'homme en matière de politique environnemental au Niger, à savoir le cadre juridique international et le cadre juridique national. L'objectif du code de l'environnement vise à rendre effectif le droit des populations à un environnement sain pour la gestion rationnelle de l'environnement et

des ressources naturelles. Quant au deuxième conférencier, M. Adamou Garba, écologiste, il a insisté sur le fait que sans environnement, il n'y a pas de vie et vice-versa. Aussi, il a ajouté que les changements climatiques au niveau des verts sont à l'origine de plusieurs migrations. De plus, la cimenterie de Malbaza et l'exploitation de l'uranium à Arlit ont pollué la population. Face à ces difficultés, la société civile et le parti écologiste ont commencé à se mobiliser pour une meilleure prise de conscience de la population à travers des conférences et des séances de sensibilisation.

Souley Ali Housseyna

● Vente et consommation du gaz à Niamey  

## Un moyen de lutte contre la désertification

Le gaz, cette énergie utilisée dans les ménages mais aussi dans plusieurs autres activités, fait la fierté des gens qui l'utilisent et qui en tirent une grande satisfaction. Cependant, ces derniers temps, on assiste à de manques récurrents de ce produit au niveau des différents points de vente. Ce qui ne va pas sans causer des désagréments aux utilisateurs.

Depuis la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement ayant conduit à la promotion de l'utilisation d'autres sources d'énergies en substitution au bois de chauffe dans les foyers, tout au moins des consommateurs moyens, le gaz est devenu un produit de plus en plus rare sur le marché. Hadiza, une consommatrice de gaz, elle déplore cette situation en disant, "qu'avec le gaz, pas besoin d'allumer le feu et le matin avant de partir au service, on peut vite chauffer l'eau du petit déjeuner". Madame Fati affirme quant à elle que le manque de gaz est un véritable problème. Un jour dit elle, je préparais le repas quand mon gaz est fini. J'ai dû allumer le feu pour continuer car

ma deuxième bouteille de gaz était aussi vide du fait de cette pénurie. Une détentrice d'un maquis dit que sa clientèle a baissé car il n'y a pas toujours de petits plats chauds. Il faut d'abord les préparer sur du feu qui prend du temps. Pour M. Tassiou vendeur de gaz à Dan Gao, la pénurie est réelle car c'est la société Sonihy seule qui amène une citerne de gaz en provenance de cotonou. Ce gaz est acheminé vers Agadez, Zinder, Maradi, Niamey. Je vends tous mes stocks une fois acquis. M. Souleymane Hamadou, directeur général de cette société précise que la filière d'approvisionnement en gaz du pays est la société ORYX Bénin (Cotonou). Il affirme acheter la tonne de gaz

depuis Cotonou à 500.000F. Le gaz est très prisé, dit-il, cependant il y a rupture. " Le prix de 12Kg de gaz acheté à Cotonou à 6250F et revendu à Niamey à 5.500F soit un gap de 750F au départ de Cotonou sans compter le transport et la douane ", estime-t-il. Pour lui, les 12 Kg devraient revenir à 10.000F voire 11.000F à Niamey d'où sa rareté. " Nous écoulons la citerne de gaz en deux jours et nous avons effectué 12 voyages de janvier à la date d'aujourd'hui. Les subventions de l'Etat ne tombent pas car nous avons 328 millions de franc au 31 mars 2008. Mais notre espoir est avec Oryx qui nous supporte financièrement. La lutte contre la désertification n'a pas de prix, la protection de l'environnement doit être générale car la majorité des ménages utilisent du bois de chauffe ", affirme M. Souleymane Hamadou.

Souley Ali Housseyna

● L'anémie  

## Une maladie courante

L'anémie est une maladie du sang très courante dans notre pays. D'une manière générale, elle touche la population la plus vulnérable à savoir les femmes et les enfants. Selon les spécialistes de la santé, il y a plusieurs formes d'anémie. La plus connue est celle causée par le manque de fer dans l'organisme.

Cette maladie se manifeste lorsque le sang ne contient pas suffisamment d'hémoglobine. Elle prive ainsi l'organisme de l'oxygène dont il a besoin. Mme Salifou Fati, sage femme au Centre de Santé Intégré de Boukoki confirme en effet que l'anémie est due à une carence en fer. Selon elle, la femme enceinte est anémiée lorsque ses conjonctives sont pâles et qu'elle a des oedèmes et des vertiges. Au niveau du CSI de Boukoki, on enregistre selon la sage-femme, 1 à 2 femmes en moyenne atteintes d'anémie. Mme Salifou Fati précise toutefois que, seule une analyse sanguine permet de diagnostiquer la maladie. "Une anémie non diagnostiquée ou mal traitée peut

causer l'avortement chez la femme enceinte" a-t-elle indiqué. Malgré tout, on peut selon cette sage-femme prévenir certaines formes d'anémie notamment celle causée par une alimentation pauvre en fer. Cela en mangeant des aliments qui contiennent du fer. "Les nourrissons doivent commencer à manger des céréales enrichies en fer dès l'âge de 4 à 6 mois et les laits qu'ils consomment devraient contenir du fer. Les populations doivent aussi dormir sous une moustiquaire parce que le paludisme peut aussi causer l'anémie" a-t-elle ajouté.

Réki Adamou Yayé



● Assemblée nationale**Adoption de la Résolution portant mise en accusation de l'ancien Premier ministre, M Hama Amadou****Rapport de la Commission ad hoc**

"La Commission ad hoc saisie de la demande de mise en accusation de M. Hama Amadou, ancien Premier ministre, a tenu sa réunion du lundi 16 au dimanche 22 juin 2008 à la salle de la Commission des Affaires Economiques et du Plan de l'Assemblée nationale sous la Présidence de M. Magagi Maman Dada en présence de l'ensemble de ses membres dont les noms suivent: Mme Mariama Alhassane ; Mme Salamatu Balla Goga ; MM Idrissa Adamou ; Oumarou Malan Alma ; Issaka Hassan Djegoulé ; Sanoussi Tambari Jakou ; Mahamadou Habibou Yérima Bako ; Sékou Cissé Oumarou ; Sanda Soumana ; Elhadj Kadri Maman Mouctari ; Hamidil Alio ; Nouhou Moussa ; Alassane Ali ; Mahaman Nomaou Djika.

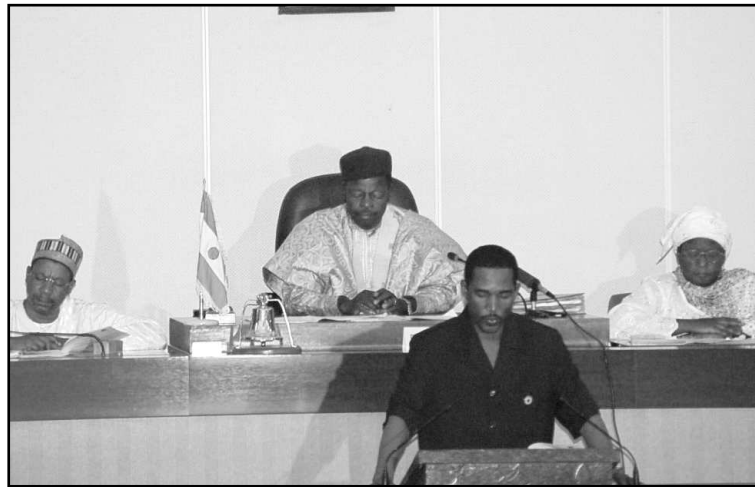
Pour diriger ses travaux, la Commission a mis en place un Bureau ainsi composé ainsi qu'il suit : Président : M. Magagi Maman Dada, (Groupe Parlementaire Rassemblement des Démocrates); Vice-Présidente : Mme Mariama Alhassane, (Groupe Parlementaire MNSD -Nassara et apparenté PSDN Alhéri); 1<sup>er</sup> Rapporteur : M. Mahaman Nomaou Djika, (Groupe Parlementaire PND-S-Tarayya et apparentés PPN-RDA et PNA Al'Oumma); 2<sup>eme</sup> Rapporteur : M Elh Kadri Maman Mouctari, (Groupe Parlementaire CDS-RAHAMA). Pour le bon déroulement des travaux, les commissaires ont adopté un calendrier de travail basé sur la journée continue. Conformément au calendrier de ses travaux, la commission a consacré la matinée du mercredi 18 juin 2008 à la lecture intégrale de l'ensemble de la documentation afin de permettre aux membres de prendre connaissance du dossier et d'identifier les personnes à auditionner conformément aux dispositions de l'article 120, alinéa 5 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Il s'agit : des journalistes ; des anciens responsables de l'ONC et du CSC ; des anciens membres du cabinet de l'ancien Premier ministre ; des anciens responsables du Ministère des Finances et de l'Economie ; de l'ancien ministre des Finances et de l'Economie ; de l'ancien ministre de la communication ; de l'ancien Premier ministre. Il s'est agi, à travers ces différentes auditions, d'avoir davantage d'éclaircissements sur les faits ayant motivé la présente demande de mise en accusation.

**Première partie -synthèse des auditions****1 - Des journalistes :**

L'audition des journalistes dont les décharges ont été versées au dossier vise à permettre à la Commission d'être éclairée sur la reconnaissance de la décharge (montant et signature) et le motif du paiement. C'est ainsi que les journalistes ci-après ont été entendus :

1 Alassane Aguelasse, journal la Hache Nouvelle ; 2 Idrissa MOUMOUNI, Radio Horizon FM ; 3 Ayoub Karimou, journal Tribune du Peuple ; 4 Moulaye ABDOULAYE, Journal le Soleil ; 5 Maïga IDRISSE, Journal Enquêteur ; 6

Ibrahim SOUMANA GAOH Journal le Témoin ; 7 Zakari ALZOUA, Journal Opinion ; 8 Diallo MAHAMADOU, Journal Sahel Horizon ; 9 Gremah BOUKAR KOURA, président ANEPI. Des neufs (9) personnes entendues, huit (8) ont reconnu leur signature et le montant perçu. Mr Ayoub Karimou, tout en reconnaissant sa signature dit n'avoir perçu que 1.500.000 francs au lieu de 4.500.000 francs. Les 3.000.000 de francs auraient été ajoutés après son audition à la Gendarmerie. Il affirme avoir bénéficié de ce montant au titre de la couverture du Congrès du MNSD, de décembre 2001. Six (6) des neuf personnes auditionnées ont reconnu que le paiement reçu était dans le cadre de la promotion de l'action gouvernementale. M Zakari Alzouma : a expliqué avoir reçu la somme à titre de gratifications. Il aurait été informé par le Ministre des Finances et de l'Economie qui serait son promotionnaire. A aucun moment on ne lui a dit qu'il s'agit du Fonds d'Aide à la Presse M Grémah Boukar a expliqué avoir reçu la somme de six (6) millions pour l'équipement du siège de



**Lecture du rapport de la commission ad hoc**

leur association ANEPI.

**II - Des anciens responsables de l'Observatoire National de la Communication et du Conseil Supérieur de la Communication**

Au titre de l'ONC et du CSC, quatre (4) personnes ont été auditionnées : - M. Aboubacar Kio Koudize, Ancien Président de l'Observatoire National de la Communication ; - M. Hima Adamou dit Dama Dama, ancien Secrétaire Général de l'Observatoire National de la Communication ; - M. Sani Abdou, ancien Administrateur Délégué à l'Observatoire National de la Communication ; Mme Mariama Keïta, ancienne Présidente du Conseil Supérieur de la Communication; L'audition de ces anciens responsables, vise à éclairer les commissaires sur les points suivants : le Fonds d'Aide à la Presse ; le décret d'application du Fonds d'Aide à la Presse. Le président et le Secrétaire général de l'ONC qui ont incidemment appris le 24/12/2001 le règlement de cent millions (100 000 000 FCFA) au titre du Fonds d'Aide à la Presse avaient été reçus par le Premier Ministre le même jour à son domicile, qui les auraient assurés que le mandatement visait à sécuriser ces

fonds qui leur seraient restitués au cours de l'exercice 2002. Concernant le décret d'application, transmis le 19 juillet 2001 au Ministère de la Communication les différents responsables de l'ONC et du CSC affirment ignorer les raisons pour lesquelles il n'a pas été adopté. Ce décret qui est pourtant indispensable pour entre autre la répartition des Fonds d'Aide à la Presse ainsi que le précisent les dispositions des articles 37 et 38 de l'ordonnance n°99-67 du 20/12/99 portant régime de la liberté de presse :

Article 37 : " L'Etat a le devoir d'aider directement ou indirectement les organes d'information d'intérêt général qui contribuent à l'exercice du droit du public à l'information. A cet effet, il est créé un fonds d'aide des entreprises de presse d'intérêt général géré par le Conseil Supérieur de la Communication et alimenté par une contribution de l'Etat, de ses démembrements et de toute société de communication, publicité et distribution de presse.

- Le Conseil Supérieur de la Communication publie chaque année la

abonnements et des souscriptions ou collectes publiques. L'aide de toute collectivité publique apportée à une entreprise de communication d'intérêt général est modulée en fonction de la régularité du titre, du nombre de professionnels (au moins 65%) qui y travaillent, du tirage, de la diffusion et des charges sociales".

**III Des anciens membres du cabinet de l'ancien Premier ministre:**

L'ancien Secrétaire Général du gouvernement et son adjoint respectivement Messieurs Lawal Kader et Larwana Ibrahim ont été successivement entendus pour éclairer la Commission sur les raisons de la non adoption du décret fixant les modalités d'application du Fonds d'Aide à la Presse. L'adoption d'un projet de texte obéit à une procédure prédéfinie consistant à l'inscription dudit projet reçu d'un ministère sur une liste examinée et traitée par le SGG et le Premier ministre en vue de son inscription à l'ordre du jour du Conseil des ministres selon les priorités.

Il faut souligner que le SGG ne peut recevoir en principe des projets de texte que des Ministères. Pour les projets de texte relevant des Institutions, la logique veut que celles-ci saisissent les Ministères en charge de leur domaine. En réponse à la demande de la Commission, l'ancien Président de l'ONC dit avoir saisi le Ministère de la Communication d'un projet de décret sur la question par lettre n°0658/P/ONC du 19 juillet 2001. La non adoption de ce texte jusqu'en 2006, laisse apparaître manifestement une volonté de blocage selon l'ancien Président de l'ONC et l'ancienne Présidente du CSC. D'autres anciens responsables ci-dessous relevant du Cabinet du Premier Ministre ont été entendus. Leur audition vise essentiellement à entretenir les Commissaires sur l'utilisation des 100 millions de francs objet de l'Avis de Règlement N° 013 170 du 24 : 12 :01.

1) Oumarou Zali, Directrice des Affaires Administratives et Financières; 2) Ibrahim Kounda, ancien Chef Service Financier ; 3) Amadou Hassane Sala, ancien directeur de Cabinet ; 4) Mamane Garba, ancien Secrétaire Particulier ; 5) Djaddo Amadou, ancien Attaché de Presse. Ces responsables ont été déjà entendus par la Gendarmerie Nationale Au cours de leur audition à la Commission, ceux-ci n'ont pas changé le contenu de leur déclaration déjà faites à la Gendarmerie.

**IV - Des anciens responsables du Ministère des Finances et de l'Economie:**

Au niveau de ce Ministère, les principaux anciens responsables ci-après ont été auditionnés : Mme Abdoulaye Hamsatou ancienne Directrice Générale du Budget ; - Abdou Djibo, ancien Secrétaire Général ; - Sidou Elhadji, Trésorier Général. Sékou Hamani, ancien Contrôleur Financier. l'entretien a porté sur: La vérification de la chaîne des dépenses; le rôle de la Direction Générale du Budget; Le rôle du contrôleur financier; l'initiative d'en-

gagement des dépenses sur la rubrique concernée; l'utilisation des Fonds d'Aide à la Presse déposés au Trésor; la vérification de la régularité.

- L'ancienne Directrice Générale du Budget: Mme Abdoulaye Hamsatou a occupé ce poste du 15 octobre 2001 à mars 2004.

Celle-ci a reconnu avoir signé le Bon d'Engagement n°10 du 14/12/2001 d'un montant de 180.000.000 de francs sur la rubrique budgétaire 202-2-53 intitulée " Fonds d'Aide à la Presse Privée " sur instructions verbales que lui aurait données le Ministre des Finances ou le Secrétaire Général. Ces genres d'engagements en fin d'année budgétaire se font généralement a-t-elle dit pour sécuriser les crédits destinés aux secteurs prioritaires (santé, éducation et autres domaines sensibles). Mais, sur d'autres instructions verbales qu'elle aurait reçues, le mandatement n'a porté que sur 100.000.000 f cfa.

- L'ancien Secrétaire Général : Monsieur Abdou Djibo qui était à ce poste au moment des faits, a reconnu sa signature. P.O sur la décision de mandatement n°01620 MF/E/DGB/DB/CSC du 14/12/2001 d'un montant de cent millions (100.000.000) de francs au profit du Trésorier Général P/C Presse Privée. C'est une opération, a-t-il expliqué, intervenue en fin d'année budgétaire, car la reprise des relations avec les partenaires financiers exige de clôturer les exercices au 31 décembre. L'engagement a été fait en tenant compte de cette situation, sur instructions du ministre des Finances et de l'Economie pour sécuriser le fonds en attendant que les conditions de son utilisation soient réunies. A la question de savoir si l'opération est régulière, l'intervenant a affirmé que techniquement il n'y a pas d'entorse, car il s'agit de sécuriser des crédits qui risqueraient d'être annulés. La décision a été préparée à la Direction Générale du Budget où l'instruction aurait été donnée. Les décisions sont souvent signées P.O même si le Ministre de l'Economie et des Finances est sur place.

- Le Trésorier Général : Monsieur Sidou Elhadji a souligné pour sa part, que ces fonds ont été mis à la disposition du Premier ministre sur " instructions verbales du ministre des Finances. Il s'agit d'un règlement de 100.000.000 de francs fait au nom du Trésorier Général p/c Presse Privée logée au compte 125.04.21 intitulé " créanciers réglés par virement- dépenses du Budget Général " sur le montant de l'engagement provisionnel de 180.000.000 de francs. Après des instructions verbales que lui aurait données le Ministre des Finances, le Trésorier Général a mis à la disposition du Cabinet du Premier Ministre cette somme de la manière suivante :

une première tranche de 20.000.000 de francs par OP N° 719 du 1er Mars 2002 au nom de Mr Ibrahim Kounda, Chef de Service Financier du Cabinet l'ancien du Premier Ministre ; une deuxième tranche de 80.000.000 de francs par OP N° 1699 du 10 Mai 2002 au nom de Mr Tinni Issaka, Caissier Principal de la Trésorerie Générale p/c Cabinet du Premier ministre. Les dépenses sur ces fonds sont faites sur instruction du Cabinet du Premier Ministre conformément aux détails ci-dessous :

- 7/6/2002 : Garba Mamane, Secrétaire

Particulier du P.M : 25.000.000f  
 - 5/8/2002 : Kounda Ibrahim, chef service Financier : 15.000.000f  
 - 26/8/2002 : Radio Tambara, 5.000.000f  
 - 30/9/2002 : Radio horizon, 1.020.000f  
 - 9/10/2002 : Boubé Djibo, Agent de sécurité Primature : 10.000.000f  
 - 6/12/2002 : Boubé Djibo, Agent de sécurité Primature : 5.000.000f  
 - 3/3/2003 : Djibril Mossi 500.000f  
 - 6/3/2003 : Mme Oumarou Zali, DAAF Primature : 5.000.000f  
 - 8/3/2003 : La Hache/ le Soleil, 1.250-000f  
 - 20/3/2003 : Grémah Boukar, P/C ANEPI 6.000-000f  
 - 8/4/2003 : Le T.G.N p/c Premier Ministre 6.000.000f  
 Total retraits 79.770.000f  
 Disponible 230.000f

L'ancien Contrôleur Financier : Monsieur Sékou Hamani a occupé ce poste d'août 2001 à octobre 2006. La Commission l'a auditionné à ce titre pour d'une part, connaître son avis sur le dossier d'engagement du Fonds d'Aide à la Presse et d'autre part, son rôle par rapport à cette opération en tant que Contrôleur Financier. L'intéressé a affirmé n'avoir pas eu connaissance de cet engagement sur lequel il n'a pas apposé son visa notamment, sur le bon d'engagement et la décision de mandatement Ces documents ont été établis à son insu a-t-il souligné.

Les dispositions du Règlement Général de la Comptabilité Publique en vigueur en 2001 (Décret n°93-45/PM/MF/P du 12/03/93) précisent celles relatives à l'engagement lui étant rappelées, article 98 qui précise, " toutes les propositions d'engagement sont soumises au visa préalable du Contrôleur Financier ", l'intéressé a soutenu que dans le cas d'espèce, cette proposition d'engagement n'a pas été soumise à son visa préalable et dans de telles situations, il a affirmé, que ce document doit être normalement rejeté par le Centre Comptable. Auditionné par rapport à la somme de 2 millions de Fcfa qu'il a reçue, l'ancien ministre de la Communication, Pr Sidikou Oumarou, a expliqué aux membres de la Commission adhoc qu'il a remis cette somme de deux millions à Mme Mariama Keita pour financer sa campagne pour la candidature au poste de présidente du CSC.

Après cette série d'auditions, les membres de la Commission ont été éclairés sur le mode de remise de fonds aux journalistes ; les dispositions légales relatives aux Fonds d'Aide à la presse et le projet de décret fixant les modalités de sa mise en application ; sur la procédure d'adoption des textes au Secrétariat Général du gouvernement ; la procédure de retrait et d'utilisation des fonds décaissés et déposés à la Trésorerie Générale ; les conditions d'engagement de ce fonds au Ministère de l'Economie et de Finances et toute la chaîne suivie pour l'aboutissement de cette opération. Après ces informations, les membres de la Commission ont procédé à l'audition de l'ancien Premier ministre, Monsieur Hama Amadou, accompagné de ses avocats, dans l'après midi du vendredi 20 juin 2008.

#### VI - De l'ancien Premier ministre :

Après les salutations d'usage, l'ancien Premier ministre a tenu à remercier les députés pour l'occasion qui lui est donnée de venir s'expliquer sur un " dossier politique " et non un document de gestion, car a-t-il souligné, cette affaire ne mérite pas qu'on fasse beaucoup de

bruit. Rappelant les faits, Monsieur Hama Amadou a indiqué que c'est à l'occasion d'un Conseil des ministres tenu vers la fin de l'année 2001, que le Président de la République a demandé au ministre des Finances de mettre rapidement à la disposition du Premier ministre des fonds destinés à des actions en direction de la Presse nationale et internationale pour parler, de l'action gouvernementale, du Programme spécial du Président de la République afin d'améliorer l'image de notre pays. C'est suite à ces instructions que ses services ont été informés de la mise à la disposition du Premier ministre de la somme de cent millions (100.000.000) de francs. L'argent qui est sorti du trésor progressivement à travers ses collaborateurs a été utilisé conformément à la mission qui lui a été confiée. L'ancien Premier ministre a axé

tion du CSC.

En ce qui concerne les pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées sur le fonds, Monsieur Hama Amadou a dit que les bénéficiaires ont reconnu les décharges produites avant son interpellation à la gendarmerie et que celles-ci n'ont jamais été fabriquées après cette interpellation.

NB : Avant de prendre congé de la Commission, Monsieur Hama Amadou ancien Premier ministre a remis une copie de son " Mémoire de Défense " au président de la Commission.

L'ancien ministre des Finances et de l'Economie M Ali Badjo Gamatié, actuellement Vice gouverneur à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a été auditionné le 22/06/2008. Avant de lui donner la parole, le président de la Commission, Monsieur Magagi Maman Dada a tenu à



Une vue de la plénière de l'Assemblée lundi dernier

son intervention en soutenant qu'il n'a pas de pouvoir pour tirer de l'argent sur les fonds d'autres ministères et qu'il n'a jamais été ampliatrice de la décision de mandatement. Pour conclure, Monsieur Hama Amadou a soutenu que cette affaire s'inscrit dans la logique de son élimination politique, et que cela n'est pas loyal, et non plus démocratique et cela va à rencontre de l'Unité nationale. L'intervention des membres de la Commission s'articule autour des points suivants : L'origine des fonds pour entreprendre les actions prévues, tout en s'interrogeant sur la procédure car, en tant que Premier ministre, comment va-t-il accepter que le ministre des Finances débloque des fonds sans en informer le Chef du Gouvernement de leur origine ? L'augmentation des crédits de la rubrique " Fonds d'Aide à la Presse Privée " initialement dotée de 30.000.000 pour passer à 180.000.000 de francs suite à un Collectif Budgétaire. Les décharges produites et représentant des pièces justificatives pour des montants souvent assez importants et remis à des personnes au lieu des entreprises de presse et souvent pour des prestations non effectuées ou ne rentrant pas dans le cadre des actions envisagées.

A toutes ces interrogations et à bien d'autres questions connexes, l'ancien Premier ministre a apporté des éléments de réponse ainsi résumés. Par rapport à l'origine des fonds, l'intéressé a affirmé qu'il s'agit de justifier l'utilisation faite des 100.000.000 de francs mis à sa disposition pour la mission qui lui a été confiée par le Président de la République et non pas de justifier l'origine de ces fonds. Il n'est pas de sa responsabilité de savoir d'où provient cet argent. Sur l'augmentation des crédits de la rubrique passant de 30 000.000 à 180.000.000 de francs, l'ancien Premier ministre a dit que cette modification devrait permettre l'installa-

le remercier pour son esprit de collaboration et surtout pour avoir interrompu une mission, afin de répondre à l'interpellation de l'Assemblée nationale.

Il s'agit pour le ministre Gamatié, d'éclairer les membres de la Commission sur le " Fonds d'Aide à la Presse " alors qu'il était ministre des Finances au moment des faits. Après avoir souligné l'honneur que lui a fait son pays de le nommer ministre de l'Economie et des Finances de l'époque, l'intéressé reconnaît cet autre honneur de représenter le Niger à la BCEAO en tant que Vice Gouverneur. C'est aussi un honneur pour lui de venir répondre aux questions de l'Assemblée Nationale par respect pour l'Institution de son pays. Sur les faits relatifs au " Fonds d'Aide à la Presse " et sur la base du dossier présenté (bon d'engagement, décision de mandatement, titres de créance et de certification, avis de règlement, avis de crédit), les questions soulevées par les commissaires se résument autour des trois (3) points suivants : les instructions qu'il aurait reçues du Président de la République pour mettre des fonds à la disposition du Premier ministre en vue d'améliorer l'image du pays ; les instructions qu'aurait données le ministre des Finances à ses collaborateurs pour initier la dépense ; les instructions qu'aurait données le ministre des Finances au Trésorier Général pour mettre les fonds débloqués à la disposition du Premier ministre. Avant de répondre à ces questions essentielles, le ministre Gamatié a rappelé que les procédures pour modifier les rubriques budgétaires sont prévues par la loi. En tant que ministre des Finances, il ne lui est pas possible de procéder à une quelconque modification budgétaire sans respecter les dispositions légales. Sur les instructions qu'il aurait reçues du Président de la République, l'intéressé a affirmé qu'il ne lui a pas été demandé de donner 100.000.000

francs ou de créer un fonds politique, et même d'organiser la sortie de l'argent au profit du Premier ministre. Sur les instructions qu'il aurait données à ses collaborateurs, le ministre Gamatié a affirmé qu'il n'a pas donné des instructions pour initier la dépense ou mettre des fonds à la disposition du Premier ministre par le Trésorier général.

#### Deuxième Partie : ANALYSE DU REQUISITOIRE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

De l'analyse de cette pièce, il ressort que l'ancien Premier ministre Hama Amadou a géré les fonds d'aide à la presse sans qu'aucune loi ne l'ait autorisé. En effet, l'article 11 du Règlement Général de la Comptabilité Publique en vigueur au moment des faits, précis " Les Comptables publics sont seuls chargés : de la prise en charge et du recouvrement des rôles et des ordres de recettes qui leurs sont remis par les ordonnateurs, des créances constatés par un contrat, titre de propriété ou tout autre titre dont il assure la conservation ainsi que l'encasement des droits au comptant et des recettes de toute nature que les organismes sont habilités à recevoir ; du paiement des dépenses, soit sur ordres émanant des ordonnateurs accrédités, soit au vu des titres présentés par les créances, soit de leur propre initiative, ainsi que de la suite à donner aux oppositions et autres significations ; de la garde et de la conservation des fonds et valeurs appartenant ou confiés aux organismes publics ; du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités ; de la conservation des pièces justificatives des opérations et des documents de comptabilité ; de la tenue de la comptabilité du poste comptable qu'ils dirigent ; de l'établissement des comptes de fin d'année ". Ainsi, selon le Procureur, l'intéressé a irrégulièrement soustrait ces fonds et les a utilisés dans un autre cadre que celui auquel ils étaient destinés. Et qu'en conséquence, ces faits constituent bien le crime de détournement de deniers publics tel que prévu et puni par les dispositions légales en vigueur. Les auditions ci-dessus ont permis aux membres de la Commission de faire un certain nombre de constats. Ces constats suivis des recommandations sont présentés à la troisième partie du rapport.

#### Troisième Partie : CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les auditions organisées par la Commission dans le cadre du projet de mise en accusation de l'ancien Premier ministre Hama Amadou, ont permis aux Commissaires de constater diverses anomalies dans la gestion des finances publiques. Il est important de souligner que la gestion budgétaire dans son ensemble est régie dans notre pays par des dispositions législatives et réglementaires, notamment : la loi organique relative aux lois de finances ; le Règlement Général de la Comptabilité Publique ; le décret fixant les modalités d'exécution des dépenses publiques ; la nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat, des collectivités territoriales etc....

Malheureusement, il a été donné de constater que dans le cadre du " Fonds d'Aide à la Presse ", les organes chargés de l'exécution du budget ont violé les dispositions des articles 6 alinéa 1 et 2, du décret 68-75 du 21/06/1968 fixant les modalités d'exécution des dépenses publiques et 98 du

Règlement Général de la Comptabilité Publique qui précisent respectivement : 1. "l'engagement est l'acte par lequel un service crée ou constate à rencontre de l'Etat une obligation de laquelle résultera une charge. Il ne peut être pris que par l'autorité qualifiée agissant en vertu de ses pouvoirs ;

2 "Toutes les propositions d'engagement sont soumises au visa préalable du Contrôleur Financier " ; En effet, dans le cas d'espèce, le bon d'engagement établi à la Direction Générale du Budget et signé par ladite responsable ne devrait en aucune façon être exécuté de cette manière. Les crédits correspondants ont été inscrits au nom de l'ONC, qui en est l'administrateur des crédits. Il appartient donc à ce service dépendant d'établir sa proposition d'engagement et de le soumettre au Centre Comptable du Ministère de l'Economie et des Finances pour poursuivre la procédure normale d'exécution des dépenses publiques. Le bon d'engagement et la décision de mandatement n'ont pas été soumis au visa préalable du Contrôleur Financier. Cela aurait dû faire l'objet d'un rejet du dossier par le Centre Comptable. Par ailleurs, la Commission a constaté que tout au long du processus d'engagement du " Fonds d'Aide à la Presse " des instructions verbales souvent contradictoires ont favorisé l'exécution de cette dépense irrégulière sur des fonds publics. Cette situation n'est pas de nature à favoriser une bonne exécution budgétaire et le respect de l'orthodoxie financière. Tenant compte de cet état de faits, la Commission ad hoc sur le projet de mise en accusation de l'ancien Premier ministre Hama Amadou, recommande :

-1 ) Au gouvernement : d'éviter toutes instructions verbales dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat ; Aussi, la Commission rappelle-t-elle les dispositions de l'article 13 alinéas 1 et 2 de la Constitution qui précise respectivement : "Nul n'est tenu d'exécuter un ordre manifestement illégal" ; "La loi détermine l'ordre manifestement illégal. " Afin de sécuriser les agents de l'Etat dans l'exercice de leur fonction, la Commission invite le gouvernement d'envisager un projet de loi dans ce sens.

-d'éviter toute utilisation des crédits budgétaires relevant d'un service dépendant de l'Etat au profit d'un autre ; A ce niveau la Commission recommande de procéder à un audit des engagements intervenus en fin d'année budgétaire 2000.

- 2) Au Ministère de l'Economie et des Finances,  
 - de respecter les règles de gestion budgétaire, notamment dans la procédure d'exécution des dépenses publiques par :  
 - l'établissement des bons d'engagement en bonne et due forme ;  
 -l'obtention préalable du visa du contrôleur financier sur toute proposition d'engagement de dépense.

#### Conclusion

Se référant aux pièces du dossier d'enquête et aux auditions, et après leur analyse la Commission ad hoc propose à la plénière de l'Assemblée nationale d'adopter le Projet de Résolution portant mise en accusation de l'ancien Premier ministre Monsieur Hama Amadou conformément aux dispositions des articles 121 et 122-alinéa 2 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale."

Suite de la page 2

### PROCES-VERBAL D'ADJUDICATION D'OBLIGATIONS DU TRESOR

Nature des titres:	OBLIGATIONS DU TRESOR		
Numéro d'identification:	K600082 G6	Emetteur :	SENEGAL
Dénomination de l'émission:	K600082 G6 OTA-B TRESSN 7% 2008-2018		
Adjudication n°:	01/2008	du.....	17 juin 2008
Date de valeur :	19 juin 2008	Durées	10 ans
Echéances finales :	17 juin 2008		
Amortissements annuels:			
Montant mis en adjudication			
Valeur nominale unitaire	10 000 de FCFA		
Montant mis en adjudication	60 000 millions de FCFA		
Montant global des soumissions:	40 400 millions de FCFA		
Taux d'intérêt fixe annoncé	7,0%		
Nombre de participants:	6	nombre de soumissions :	7
Montant global des soumissions:	25 000 millions de FCFA		
Soumissions retenues:	25 000 millions de FCFA		
Soumissions rejetées:	0 millions de FCFA		
Taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions:	141,67 %	Taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions retenues :	41,67%
Taux d'absorption	100,00 %		
Prix marginal:	9 500	Prix moyen pondéré :	9706,0000

### RESULTAT GLOBAL (en millions de FCFA)

LIEU DE SOUMMISSION	MONTANT PROPOSÉ	MONTANT RETENU
BENIN	0	0
BURKINA	2 500	2 500
COTE D'IVOIRE	0	0
GUINEE BISSAU	0	0
MALI	0	0
NIGER	0	0
SÉNÉGAL	22 500	22 500
TOGO	0	0
Siège de la BCEAO	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>

## moovpartage

Partagez désormais votre crédit  
avec qui vous voulez !



no limit™

Comment transférer du crédit ?

Composez  
\*102\*montant\*numéro  
destinataire\*code secret# puis ok  
pour envoyer du crédit à votre  
correspondant.

Comment s'inscrire au service ?

Composez \*102\*0000\*code  
secret# puis lancez l'appel pour  
accéder au service



Coût du transfert : 25 F CFA

Contact Service Client : Appel gratuit pour les abonnés Moov au 888 ou 94 000 888



## AVIS DE RECRUTEMENT

L'Ambassade d'Italie - Bureau de Coopération Italienne à Niamey lance un avis de recrutement pour un contrat à durée déterminée d'un (e) Secrétaire pour le Bureau de Coopération au Niger.

### Tâches et Responsabilités:

Sous la supervision du Directeur du Bureau, le/la Secrétaire sera en charge de mettre en oeuvre les tâches suivantes:

- Maintien de l'agenda du Directeur et la tenir à jour
- Saisie des correspondances, des rapports et des documents divers du bureau
- Vérification des correspondances quant à leur conformité aux procédures établies avant signature du supérieur hiérarchique.
- La réception, l'enregistrement, le tri et la distribution du courrier du Bureau
- Appui aux différentes Unités du bureau

- Classement du courrier et des documents du bureau

### Qualifications et expériences requises:

- Avoir une formation de niveau BAC plus 2
- Avoir une grande capacité de rédaction des documents et capacité de relations avec les partenaires institutionnels et internationaux
- Avoir une très bonne maîtrise du Français et une bonne connaissance de la langue Italienne

### Localisation et Durée du contrat:

Le/La candidat (e) recruté (e) sera basé (e) auprès du Bureau de la Coopération Italienne à Niamey. Le premier contrat de l'an en cours aura une durée limitée au 31.12.2008. Le contrat successif sera d'une durée déterminée de un an (01 an) renouvelable

### Rémunération

Les paramètres de rémunération du poste seront ceux de la Coopération Italienne

### Date limite de Dépôt de candidature

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de motivation, un CV à jour, des copies certifiées des diplômes, doivent être adressés au nom de l'Ambassade d'Italie - Bureau de Coopération Italienne BP 12823, Niamey, Niger avec la mention " Sélection de Secrétaire " **au plus tard, le 04/07/2008.**

**Seules les candidatures sélectionnées seront contactées.**

**Tout dossier transmis ne peut être retiré.**

## COMMUNIQUÉ



## ITT Informatique & Copieurs

Afin de permettre à chacun de posséder un ordinateur même à domicile, la société ITT Informatique S.A a le plaisir d'informer les habitants de Niamey et de l'intérieur du pays : Projets, écoles, cyber café, les sociétés en création, étudiants, parents d'élèves, les Sociétés, ONG, familles, professions libérales, pharmacies, cabinets médicaux, parents d'élève, étudiants ; de l'arrivée dans ses stocks de matériels informatiques d'occasion comprenant : des Ordinateurs portables, des ordinateurs de bureau, des Imprimantes Laser, des écrans 15pouces, 17pouces, 19pouces et 21pouces et autres accessoires à des prix accessibles à tous : à partir de 100 000 francs un ordinateur.

Pour toute information contactez le département Informatique d'occasion de ITT Informatique situé derrière l'immeuble ITT au 20 72 43 43 ou 20 72 33 88

**ITT Informatique le numéro 1 de l'informatique au NIGER**





BANQUE  
CENTRALE DES  
ETATS DE  
L'AFRIQUE DE  
L'OUEST

## EMISSION DE BONS DU TRESOR AVIS D'APPEL DOFFRES

Adjudication n°01/2008 du 25 juin 2008

LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QU'ELLE ORGANISE POUR LE COMPTE DU TRESOR, A L'INTENTION DES INTERVENANTS AUTORISES(\*), AGISSANT POUR LEUR PROPRE COMPTE OU POUR CELUI DE LEUR CLIENTELE, UN APPEL D'OFFRES POUR CESSIONS DE BONS DU TRESOR AUX CARACTERISTIQUES SUIVANTES :

- Emetteur	: République de Côte d'Ivoire
- Montant Maximum global	: 30 000 millions de FCFA
- Valeur nominale unitaire	: 1 million de FCFA
- Date de valeur	: 26 juin 2008
- Date et heures limites de dépôt des soumissions	: 25 juin 2008 au plus tard à 10 heures 30 mn T U

Cette opération est constituée d'une tranche décomposée comme suit:

- Montant	: 30 000 millions de FCFA
- Durée	: 182 jours
- Echéances	: 24 décembre 2008
- Taux d'intérêt :	: Multiples

**LES TITRES EMIS SONT REMBOURSABLES LE PREMIER JOUR OEUVRE SUIVANT LA DATE D'ECHEANCE. LES INTERETS SONT PAYABLES D'AVANCE.**

**Personnes à contacter :**

**Sama Mamane :** Tél. 20 72 24 91 E.mail : smamane@niamey.bceao.int  
**Souleymane BARMOU :** Tél. 20 72 24 91 E.mail : sbarmou@niamey.bceao.int

(\* Sont autorisés à soumissionner directement sur le marché primaire des bons du Trésor, les banques, les établissements financiers, et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la BCEAO.

Les autres investisseurs sont autorisés à soumissionner sur le marché primaire par l'intermédiaire de banques implantées sur le territoire de l'UEMOA.



### MANUEL DE PROCEDURES DE CONTROLE FINANCIER POUR LES INSTITUTIONS DE LA CEDEAO

### SOLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET SERVICES DE CONSULTANCE

La Commission de la CEDEAO cherche à recruter un consultant pour l'élaboration d'un Manuel de Procédures pour le Contrôle Financier des Institutions de la CEDEAO.

La Commission de la CEDEAO invite les cabinets de consultants éligibles (cabinets basés dans les Etats Membres de la CEDEAO et qui n'ont pas de mandat en cours de Commissaire aux Comptes de la CEDEAO) à manifester leur intérêt pour fournir les prestations de consultance pour l'élaboration du Manuel ci-dessus en prenant en compte l'existence d'un Bureau d'Audit Interne des Institutions de la CEDEAO dont le rôle et les fonctions sont, bien que complémentaires, différents de ceux du Bureau du Contrôleur Financier.

Les cabinets intéressés doivent fournir toutes les informations pouvant permettre d'apprécier qu'ils possèdent les références techniques et financières requises pour exécuter la mission (équipements techniques, nombre et qualifications du personnel, références financières, références concernant l'exécution de contrats similaires et de contrats avec des organisations internationales similaires, etc.)

Les Termes de Références détaillés de l'étude seront transmis ultérieurement aux cabinets de consultants présélectionnés.

Pour toute information complémentaire, les cabinets intéressés peuvent s'adresser à l'adresse ci-dessous :

**Bureau du Contrôleur Financier  
Commission de la CEDEAO 101, Yakubu Gowan Crescent  
Asokoro District  
P. M. B. 401 Abuj'a Nigeria  
Tel: (234) 93147432 Fax: (234) 93143948  
Email : ntelCCi2ecowas.int**

Les manifestations d'intérêt doivent parvenir sous pli fermé avec l'inscription suivante :

Manifestation d'intérêt pour l'élaboration du Manuel de Procédures du Contrôle Financier des Institutions de la CEDEAO

A ouvrir par le Comité d'Appel d'Offres à l'adresse ci-dessous :

**Madame la Directrice de l'Administration Générale  
Commission de la CEDEAO  
101, Yakubu Gowan Crescent  
Asokoro  
P.M.B. 401 Abuja Nigeria**

**La date limite de soumission est le Vendredi 25 juillet 2008 à 17H 00.**

**Mme Halima Ahmed  
Directrice de l'Administration Générale**

## Bébé a des croûtes de lait? Ce n'est pas grave

Vous avez observé entre les rares cheveux de Bébé, quelques vilaines croûtes. Il est fort probable qu'il s'agisse des célèbres « croûtes de lait » ! Ces squames jaunâtres peuvent d'ailleurs se propager au visage, au corps, et aux fesses où elles entraînent une éruption rouge et squameuse. Pourtant ne vous inquiétez pas, ce n'est pas grave... Enduisez simplement les croûtes d'huile pour bébé, afin de les ramollir. Laissez agir 12 à 24 heures, elles devraient ensuite se détacher au cours de la toilette.

Si l'éruption s'étend, nettoyez bien les zones atteintes. N'utilisez ni savon, ni lotion, ni produit pour le bain. Votre pharmacien vous conseillera une pommade émolliente. Si malgré tout les croûtes persistent, parlez-en à votre médecin, d'autant plus si elles commencent à suinter ou si elles paraissent s'infecter. Il prescrira un produit parfaitement adapté aux besoins de Bébé.

( Destination santé )

## Combattre les rides... de l'intérieur ?

Malin, ce soin qui consiste à appliquer sur la peau des microsphères totalement déshydratées d'un sel d'acide hyaluronique. Après avoir pénétré la couche cornée de l'épiderme, elles se gorgent d'eau pendant 5 heures pour « combler littéralement, la ride 'de l'intérieur' ».

A utiliser le matin bien-sûr, en lui adjoignant immédiatement une crème hydratante de jour. Les inventeurs de la formule n'hésitent pas d'ailleurs, à la présenter comme « une véritable alternative au comblement des rides par injection d'acide hyaluronique. Une alternative dont le coût - 69 € le flacon - paraît moins « rugueux » que les 400 € facturés en moyenne, pour une injection d'acide hyaluronique à l'effet éphémère. Et une alternative surtout, qui ne nécessite pas d'injection.

La formule de ce coffret « Sérums combleur

de rides hyaluronique 2% » proposé par Océange, comporte également des pigments qui, sans l'opacité d'un fond de teint, estompent les irrégularités de la peau - pores dilatés, marques diverses- et lui donnent un aspect plus mat. Du coup, il y a là comme un effet « flash » qui, l'espace d'une soirée ou d'un événement important, donne un petit air de fête supplémentaire. Les caractéristiques du produit n'interdisent pas d'ailleurs, de l'utiliser aussi le soir, en cas de besoin ponctuel...

( Destination santé )

## Bien dans mon assiette en attendant Bébé

Vitamines (folates, vitamine D...), fer, iode, magnésium, oméga 3... Pendant la grossesse, les besoins nutritionnels augmentent. N'en concluez pas que vous devriez manger deux fois plus. Pensez plutôt deux fois mieux ! Vous aurez ainsi les meilleures chances de vivre une grossesse harmonieuse et sereine. Et vous assurerez à votre enfant, l'ensemble de ses besoins.

Comme pour chacun et chacune de nous, l'alimentation de la femme enceinte doit être suffisante, diversifiée et équilibrée. Il lui faut du fer pour éviter le risque d'anémie et de fatigue. Vous en trouverez dans le boudin noir, la viande de bœuf - en veillant à bien la cuire - mais aussi dans les lentilles, haricots blancs, pois chiches, amandes ou noix...

Attention au thé et au café, qui empêchent l'absorption du fer. Mais consommez chaque jour des fruits et des légumes, qui la favorisent, par leur teneur en vitamine C. Avant même la conception et pendant le 1er trimestre, privilégiez les légumes à feuilles vertes (salade verte, blettes, cresson, épinard, pissenlit...), riches en vitamines B9 ou folates, vitamines indispensables à la fermeture du tube neural.

L'iode, le « grand oublié », joue un rôle essentiel pour le développement cérébral du fœtus, comme le souligne d'ailleurs l'OMS. Vous en trouverez dans les produits laitiers, les œufs et surtout les poissons de mer, qui en plus apportent des oméga 3, acides gras essentiels qui peuvent prévenir favorable-

ment la dépression du post-partum ou « baby blues ».

Un médecin formé à la Micronutrition peut vous accompagner dans votre alimentation tout au long de la grossesse et vous proposer différents dépistages biologiques (ferritine, iodurie, vitamine D...). Il vérifiera si votre alimentation couvre bien vos besoins énergé-

tiques et ceux de Bébé. Pour davantage d'informations, visitez le site de l'Institut Européen de Diététique et de Micronutrition (IEDM) : [www.iedm.asso.fr](http://www.iedm.asso.fr). Ou contactez le 0810 004 336, prix d'un appel local.

( Destination santé )

## Avis d'appel d'offre

### 1. Identification et financement du projet

- a) Intitulé : Programme d'appui à la Justice et à l'Etat de Droit (PAJED) - composante: " Action police judiciaire "
- b) Numéro : 9 NIR 26
- c) Source de financement : Fonds Européen de Développement (9ème FED)
- d) Situation du financement : acquis

### 2. Identification du marché

- a) Type de marché : fournitures
- b) Objet : Fourniture de 06 véhicules 4x4 diesel de type " simple cabine "
- c) Nombre de lots : un lot

### 3. Critères d'éligibilité d'origine et d'évaluation

- a) Éligibilité : ouvert à égalité de conditions à toutes les sociétés et entreprises UE ou ACP
- b) Évaluation : voir dossier d'appel d'offres
- c) Origine : Etats ACP et CE signataires de l'accord de Cotonou.

### 4. Lieu et délais

- a) Localisation du projet : République du Niger
- b) Lieu de livraison : Haut Commandement des FNIS - Niamey - République du Niger
- c) Délai de livraison : 60 jours à partir de la date effective de début d'exécution du contrat
- d) Délai de validité des offres : 90 jours

### 5. Autorité contractante

Service de Coopération Technique Internationale de Police (SCTIP)  
Division des projets et des financements multilatéraux  
101, rue des 3 Fontanot  
F 92000 Nanterre - France

### 6. Dossier d'appel d'offres

- a) Type : appel d'offres ouvert international
- b) Conditions d'acquisition : gratuit

c) Retrait du DAO : Le Dossier d'appel d'offre (DAO), contenant toutes les informations pour soumissionner peut être retiré à l'adresse ci-dessous :

**Ambassade de France - Délégation du SCTIP  
A l'attention de M. Dominique DELAGNEAU  
Chef de projet " Action police judiciaire "**  
BP 10660 Niamey.

### 7. Langue, réception et ouverture des soumissions

- a) Langue : français
- b) Date et heure (locales) limites pour la réception : 10 septembre 2008 à 9 heures.
- c) Date et heure (locales) pour l'ouverture des soumissions : 10 septembre 2008 à 10 heures
- d) Adresse pour la réception et l'ouverture des soumissions :  
Délégation du SCTIP Niamey  
Ambassade de France  
BP 10660 Niamey - Tél : 20 72 30 35

- e) Nombre d'originaux de l'offre à fournir : 1
- f) Nombre de copies de l'offre à fournir : 3
- g) Références à indiquer avec les mentions " Appel d'offres N° APJ-PAJED- M.I. 01/08 pour la fourniture de 06 véhicules 4x4 diesel de type " simple cabine " pour le programme d'appui à la justice et à l'Etat de droit - action police judiciaire "

" A n'ouvrir qu'en séance officielle d'ouverture des soumissions "

### 8. Cautionnement et garantie

Caution bancaire en garantie de paiement d'avance de 60% et du solde final de 10% du marché.

## INCROYABLE MAIS VRAI

### Des voisins se plaignent des poulets trop bruyants

Jeff et Pam Trevaskis, éleveurs de poulets, vont être assignés en justice suite à des plaintes sur la nuisance sonore de leur élevage.

Eleveurs depuis 30 ans, les Trevaskis n'avaient encore jamais reçu la moindre plainte. Leur surprise a été grande en rentrant de vacances quand ils ont trouvé une lettre les avertissant qu'une action en justice serait lancée contre eux si rien n'était fait pour réduire le bruit des poulets.

Les résidents d'un nouveau lotissement voisin ne supporteraient pas d'être réveillés aux aurores par les volailles. La justice devra trancher entre le confort des voisins et le gagne-pain des éleveurs.

(Zigonet)

## H O R O S C O P E

### BELIER

21 mars - 19 avril  
V votre détermination sera un atout. Vous allez jusqu'au bout des choses, bravo!

### TAUREAU

20 avril - 20 mai  
L es Taureau seront de toutes les réceptions, prêts à faire la fête.

### GEMEAUX

21 mai - 21 juin  
U ne opportunité sera à saisir.

### CANCER

22 juin - 22 juillet  
P longez-vous dans la lecture que l'on vous conseille.

### LION

23 juillet - 21 août  
L'état de vos finances se stabilisera, vous laissant la possibilité de consommer à nouveau sans souci.

### VIERGE

22 août - 21 sept.  
R éfléchissez avant de parler. Vous pourrez froisser des gens.

### BALANCE

22 sept. - 22 oct.  
V ous ferez preuve d'une efficacité impressionnante.

### SCORPION

22 oct. - 21 nov.  
L pas forcément le sport n'est une torture. A vous de vous amuser dans l'effort.

### SAGITTAIRE

22 nov. - 21 dec.  
C'est le bon moment pour lancer des petits travaux à la maison.

### CAPRICORNE

22 dec. - 20 janvier  
V ous vivrez de vrais moments de joie en famille.

### VERSEAU

21 janv. - 18 février  
V ous résultats au travail seront reconnus à leur juste valeur.

### POISSONS

19 fev. - 20 mars  
V ous prendrez les devants, sans attendre que ça tombe du ciel.

## PHARMACIES

### DE GARDE

Du samedi 21 au samedi 28 juin 2008

- ☞ As Salam
- ☞ Rond Point
- ☞ Ecoles Diori
- ☞ Kaocen
- ☞ Ecole Canada
- ☞ Maisons Economiques
- ☞ Bonkaney
- ☞ Jangorzo
- ☞ Vogue
- ☞ Banifandou
- ☞ Kalley-Est
- ☞ Populaire SONI
- ☞ Pop. Hôpital (sauf les dimanches)

### NUMÉROS UTILES



● Eliminatoires CAN/coupe du monde 2010

## les favoris s'imposent lors de la 4<sup>ème</sup> journée

**Le Nigeria qualifié pour le prochain tour, difficile victoire du Cameroun, la Côte d'Ivoire déroute, le Ghana bat le Gabon...**

**Dans le groupe 1, le Cameroun s'impose face à la Tanzanie (2-1)**

Les lions indomptables du Cameroun ont souffert pour s'imposer face à la Tanzanie à Yaoundé. Les deux buts camerounais ont été marqués par Samuel Eto'o. Du côté tanzanien, on a surtout remarqué Achille Webo : "on attendait Samuel Eto'o, on a vu le numéro 15 (Achille Webo). Il est vraiment très bon" a déclaré Shy Rose, une officielle tanzanienne, qui s'est par ailleurs plainte de l'arbitrage jugeant le premier but entaché d'irrégularité.

Marcio Maximo, le coach tanzanien n'est pas tendre avec les lions indomptables : "notre continent a besoin d'envoyer des équipes fortes à la coupe du monde 2010. A cette allure, le Cameroun ne pourra pas atteindre les quarts de finale. Ce n'est pas les lions qui ont gagné, c'est l'arbitre..." Le coach des gardiens, Thomas Nkono, a jugé que la prestations de lions indomptables n'était pas particulièrement rassurante : "Aujourd'hui en Afrique, il n'y a plus de petites équipes. Tout le monde joue sans complexe, alors il faut travailler pour aller loin..."

Dans l'autre match du groupe, le Cap Vert a battu l'île Maurice 3-1. Le Cameroun est toujours en tête de ce groupe 1 avec 10 points en quatre matchs (trois victoires et un nul). Le Cap-Vert n'a pas dit son dernier mot puisqu'il est deuxième avec 9 points.

**Dans le groupe 7, la Côte d'Ivoire s'impose 4-0 face au Botswana**

Les "Eléphants" de Côte d'Ivoire ont ébréché ce dimanche à Abidjan les "Zèbres" du Botswana sur le score de 4 buts à 0, en match comptant pour la quatrième journée des éliminatoires combinées de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) et de la Coupe du monde de 2010.

A la mi-temps les Ivoiriens avaient déjà une avance de deux buts, oeuvre de Sanogo Aboubacar (15<sup>ème</sup> mn) et Didier Zokora (21<sup>ème</sup> minute).

A la reprise, Cissé Sékou a réalisé un doublé 46<sup>ème</sup> et 71<sup>ème</sup> minutes, permettant aux "Eléphants" de se

réconcilier avec leur public, mais surtout de s'offrir la première place du Groupe 7 (8 points +5) avant leurs deux derniers matches retour contre le Mozambique le 6 septembre prochain et contre Madagascar le 12 septembre.

Dans l'autre match du groupe, le Mozambique s'est imposé 3-0 face à Madagascar, ce qui lui permet de prendre la 3<sup>ème</sup> place du groupe. Les buts mozambicains ont été marqués par Tico Tico, (capitaine), Carlitos et Domingues.

**Groupe 4 : le Nigeria bat la Guinée Equatoriale (2-0) et se qualifie pour le tour suivant. L'Afrique du Sud tenue en échec par la Sierra-Leone (0-0)**

Les Super Eagles sont devenus ce week-end la première équipe africaine à se qualifier pour le second tour des éliminatoires couplés can/coupe du monde 2010. Les Super Eagles ont battu la Guinée Equatoriale 2-0 samedi grâce à deux buts de Yakubu Ayegbeni et Ike Uche. Ayegbeni a ouvert la marque juste avant la pause après un bon travail d'Odemwingie, tandis que Uche a marqué le 2<sup>ème</sup> but nigérian à la 84<sup>ème</sup> minute. Avec 12 points en 4 matchs, les nigériens devançant l'Afrique du Sud qui ne compte que 4 points.

Les sud-africains ont été tenus en échec à domicile par la Sierra-Leone (0-0). Les occasions gâchées par les attaquants sud-africains et la belle prestation du portier sierra-léonais expliquent le résultat.

Les Bafana Bafana n'ont enregistré qu'une seule victoire en quatre matchs, et doivent finir parmi les meilleurs seconds pour ne pas manquer la CAN. (Les huit meilleurs seconds ainsi que les 12 premiers sont qualifiés pour le second tour des éliminatoires).

**Le Ghana reprend les commandes du groupe 5 en battant le Gabon (2-0)**

Après avoir été battu le week-end dernier au Gabon, le Ghana a pris sa revanche à domicile en s'imposant 2-0. Pour rappel les gabonais avaient créé l'une des surprises de la troisième journée en venant à bout des demi-finalistes de la dernière CAN. Les buts ghanéens ont été marqués par Price Tagoe (30<sup>ème</sup> minute) et Sulley Muntari.

Dans l'autre match du groupe, la Libye a battu le Lesotho (4-0) et est deuxième derrière le Ghana.

**La Guinée bat la Namibie (4-0) et prend la tête du groupe 2 avec un triplé d'Ismaël Bangoura**

La sélection de football de la Guinée a battu, dimanche, au stade du 28 Septembre, son homologue de la Namibie par 4 buts à 0, en match joué pour le compte de la 4<sup>ème</sup> journée des éliminatoires couplées de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) et de la Coupe du monde de 2010.

Les buts du "Syli National" ont été marqués respectivement à la 22<sup>ème</sup> minute par Pascal Feindouno et par Ismaël Bangoura aux 26<sup>ème</sup>, 54<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> minutes. Le week-end dernier, les Guinéens étaient allés gagner les Namibiens à Windhoek sur le score de 2 buts à 1. Ils se positionnent ainsi premiers avec 7 points dans le Groupe 2, composé aussi du Kenya et du Zimbabwe.

Dans l'autre match du groupe, le Zimbabwe et le Kenya se sont séparés sur un match nul (0-0).

**Le Mali bat le Soudan (3-0) à Bamako dans le groupe 10**

L'équipe nationale de football du Mali les "Aigles" s'est largement imposée face à son homologue du Soudan par 3 buts à 0, dimanche au stade du 26 Mars de Bamako, en match de la quatrième journée des éliminatoires combinées de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) et de la Coupe du monde de 2010. Les trois buts maliens ont été marqués par l'attaquant du FC Seville (Espagne) et Ballon d'or africain 2007 Frederick Oumar Kanouté à la 25<sup>ème</sup> minute et par Seydou Kéita du FC Barcelone (Espagne) aux 39<sup>ème</sup> et 67<sup>ème</sup> minutes. Dans l'autre match du groupe, le Congo a battu le Tchad (2-0). Buts de

Edson Deco Minge (13<sup>ème</sup> minute) et France Ibarra (67<sup>ème</sup>).

Le Mali conforte ainsi sa place de leader avec 9 points dans son groupe, suivi du Congo qui compte 6 points. Le Tchad et le Soudan sont respectivement 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, mais avec un match en moins.

**Dans le groupe 12, l'Egypte bat le Malawi (2-0), la RDC écrase Djibouti (5-1)**

Après une défaite inattendue la semaine dernière au Malawi, les champions d'Afrique ont battu le Malawi grâce à un doublé d'Emad Moteab (17<sup>ème</sup> et 51<sup>ème</sup> minute).

Dans l'autre match du groupe, la RDC a battu Djibouti 5-1 avec notamment un hat trick de Shabani Nonda. (10<sup>ème</sup>, 44<sup>ème</sup> et 47<sup>ème</sup>). Les autres buts de la RDC ont été marqués par Tsholola Tshinyama Tiko and Dieumerci Mbokani. Djibouti a sauvé l'honneur grâce à Moussa Hirir dans les arrêts de jeu.

La RDC et l'Egypte, 9 points chacun, s'affronteront le 7 septembre prochain à Kinshasa.

**Dans le groupe 3, le Bénin s'impose 2-0 face au Niger**

Les béninois ont mis fin aux rêves du Niger de se qualifier pour la seconde phase des éliminatoires couplés can/coupe d'Afrique des Nations 2010 grâce à une victoire sur le score de 2-0.

Jocelyn Ahoueya a marqué le premier but béninois à la 45<sup>ème</sup> minute tandis que le défenseur nigérian Karim Oumarou a marqué un but contre son camp à la 54<sup>ème</sup> minute.

L'autre match du groupe opposant l'Angola à l'Ouganda a été reporté à lundi 23 juin. Le Bénin est pour l'instant en tête du groupe 3 avec 9 points devant l'Angola et l'Ouganda (6 points).

(Grioo.com)

## Latex Foam

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **25 juin 2008 à 16 heures** au siège de la société à la zone industrielle à l'effet de délibérer sur l'ordre du Jour suivant :

- Examen du rapport du commissaire aux comptes
- Examen et adoption des comptes de l'exercice 2007
- Questions diverses

Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette Assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint

**Pour avis**  
**L'administrateur général**

### Avis de perte

Avis est donné par l'Etude de Maître Abdou Inazel Abderahamane, Notaire à Niamey BP: 11.754, Téléphone : 20.76.58.18, de la perte d'un acte de cession objet de la parcelle J, de l'ilot 4462, quartier Koura Kano Nord Niamey au nom de **Monsieur Seyni Salifou**.

Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée ou au service des Affaires Domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey.

### LE SAHEL

Place du Petit Marché ;  
BP 13182 Niamey (R. Niger)  
Tel : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90;  
E-mail : onep@intnet.ne  
Site web : tamtaminfo.com

---

**Directeur de Publication**

● SAÏDOU DAOURA

---

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : ● Assane Soumana ; 20 73 99 86  
Réd. en chef: ● B. Fatouma Idé  
Réd.chef-adjoint: ● Issaka Saidou  
Secrétaire de rédaction: ● Oumarou Ali

---

Direction Technique

Directeur: ● Mahamane Hadi Mahamane ; 20 73 99 87  
Réd. en chef informatique: ● Elhadj Tinni AbdoulWahid

---

Direction Commerciale

Directrice: Sophie Ledru Gazéré: 20 73 22 43

---

Composition : ONEP  
Tirage : 2500 exemplaires

### MOTS

## HORIZONTALEMENT

1. Immuniser;
2. Sauvèrent la Rome antique - Coupe les cheveux;
3. Mille cinquante un à Rome - Rester longtemps à attendre;
4. Fin de série - Devise du Japon - Pour trois fois;
5. Levée ultime en belote - Possessif;
6. Connu - Dignitaire anglais;
7. Puissance - Seuil de la porte - Césium;
8. S'altérer en prenant une odeur forte pour un corps gras - Conspué;
9. Ecussonner - Au diable, pour George Sand;
10. Individus payés pour exécuter de basses oeuvres.

CROISES

1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

VERTICALEMENT

du

**Sahel**

numéro précédent

P	E	R	M	A	N	E	N	T			
R	O	I		T	A	N	O	U	T		
I	N		E	R	R	E		T	E		
M		T		E	R		F	E	R		
I	S	I	S		E	N	I	U	R		
P	E	R	I	T		I	N	R	I		
A	B	A		R	E		S		E		
R	I		S	I	R	E		A	N		
E	L	E	V	E	R		L	I	N		
			E	X	T	R	E	M	I	T	E